



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Décision du Bureau Communautaire

XXXXXXXXXX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260924-DB-2026-9-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Publication : 01/10/2026

Séance du **Judi 24 Septembre 2026 à 8h30**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
15 septembre 2026**

Nombre de membres en exercice : **15**
Nombre de membres présents : **13**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la communes de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, l'effectif du Bureau communautaire est de 15 membres au lieu de 18.

Direction : Direction Générale des Services

Service : Ressources Humaines

Objet : Qualité de Vie au Travail (QVT) – Mise en place d'une activité sportive – Reconduction de la convention pour l'année 2026-2027

ELUS MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE					
Commune	Noms des Conseillers	Fonction	Etat de présence		
			Présent	Excusé	Absent
CAMPAGNOLLES	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Pascal MARTIN	1 ^{er} Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE*	2 ^{ème} Vice-président	☐	☒	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Sylvain DELANGE	3 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
NOUES-DE-SIENNE	M. Sylvain LEROYER	5 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Lucien BAZIN	6 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Marie-Line LEVALLOIS	7 ^{ème} Vice-présidente	☒	☐	☐
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	Mme Vanessa LARCHER	8 ^{ème} Vice-présidente	☒	☐	☐
LANDELLE-ET-COUPIGNY	M. Denis JOUAULT	10 ^{ème} Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Nicole DESMOTTES	11 ^{ème} Vice-présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARCHAND	1 ^{er} autre membre du Bureau	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Sandrine LEPETIT*	2 ^{ème} autre membre du Bureau	☐	☒	☐

CONDE-EN-NORMANDIE	M. Hervé PONDEMER	3 ^{ème} autre membre du Bureau	☒	☐	☐
NOUES-DE-SIENNE	Mme Noémie ESNOULT	5 ^{ème} autre membre du Bureau	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Maryse DUVAUX	6 ^{ème} autre membre du Bureau	☒	☐	☐
TOTAL			13	2	0
Membres du Bureau			15		

*M. Régis DELIQUAIRE a quitté la séance au cours de l'examen du point n°2 de l'ordre du jour.

*Mme Sandrine LEPETIT a quitté la séance au cours de l'examen du point n°4 de l'ordre du jour.

Mme Vanessa LARCHER, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 8 avril 2026 ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Bureau Communautaire par délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai, et notamment l'article 5-1 ;

Considérant la politique de la qualité de vie au travail (QVT), à destination du personnel, mise en œuvre à l'Intercom de la Vire au Noireau.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

A l'unanimité, de renouveler la convention de partenariat avec le club de sport Planète Fitness – 9 rue de la Mercerie – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE, à compter du 9 septembre 2026 pour une durée d'un an, et autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Cette activité sportive se tiendra de façon hebdomadaire au tarif de 2 € par agent et par séance pris en charge par l'employeur (maximum de deux séances par semaine).

Chaque salarié souhaitant s'inscrire à l'activité devra fournir un certificat médical ou à défaut une décharge.

La participation du salarié à l'activité sur le temps de pause (hors temps de travail) est facultative et ne peut engager, en cas de blessures physiques, la responsabilité de l'employeur.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

